



COMPTES CONSOLIDÉS

AU 31 MARS 2014



ANNEXE

SOMMAIRE

(chiffres exprimés en millions d'euros sauf mention contraire)

NOTE 1	FAITS SIGNIFICATIFS DU PREMIER TRIMESTRE	p.2
NOTE 2	PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES DU GROUPE	p.4
NOTE 3	ACTIF NON COURANT	p.13
NOTE 4	ACTIF COURANT	p.16
NOTE 5	INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	p.17
NOTE 6	PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES	p.18
NOTE 7	DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES ET COURANTES	p.20
NOTE 8	PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE VARIATIONS DE L'ENDETTEMENT NET	p.21
NOTE 9	ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DES AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ	p.22
NOTE 10	RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	p.23
NOTE 11	CHARGE D'IMPÔT	p.24
NOTE 12	INFORMATION SECTORIELLE	p.25
NOTE 13	IMPACTS LIÉS À LA PREMIÈRE APPLICATION DES NORMES SUR LA CONSOLIDATION	p.26
NOTE 14	PRINCIPAUX TAUX DE CONVERSION	p.28

Déclaration de conformité :

Les comptes consolidés intermédiaires condensés de Bouygues et de ses filiales (« le Groupe ») au 31 mars 2014 ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire », norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. S'agissant de comptes condensés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS et doivent être lus en relation avec les comptes consolidés annuels du Groupe, pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Ils ont été préparés conformément aux normes internationales établies par l'IASB incluant : les IFRS, IAS (*International Accounting Standards*), complétées des interprétations formulées par l'ancien *International Financial Committee* (« IFRIC »), à présent appelé IFRS *Interpretation Committee* ou émises par l'organisme qui l'a précédé le *Standing Interpretation Committee* (« SIC »), approuvées par l'Union européenne et applicables à cette date. Au 31 mars 2014, le Groupe n'applique aucune norme ou interprétation par anticipation, non approuvée par l'Union européenne.

Les comptes présentent en millions d'euros (sauf mention contraire) : le bilan, le compte de résultat, l'état des charges et produits comptabilisés, le tableau de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe.

Ils sont présentés comparativement avec les comptes consolidés établis au 31 décembre 2013 et les comptes consolidés intermédiaires condensés au 31 mars 2013.

NOTE 1 FAITS SIGNIFICATIFS DU PREMIER TRIMESTRE

1.1 Périmètre au 31 mars 2014

Au 31 mars 2014, le périmètre comprend 1 064 entités contre 1 126 à fin 2013. La variation nette de (62) sociétés intègre la déconsolidation de Sociétés Civiles Immobilières ou de Sociétés en Participations en fin de programme (dans les métiers de la construction essentiellement).

	31 mars 2014	31 décembre 2013
Sociétés contrôlées	785	822
Activités conjointes	177	202
Coentreprises et entités associées	102	102
	1 064	1 126

1.2 Faits significatifs

1.2.1 Faits significatifs du premier trimestre 2014

Les principales acquisitions et opérations du premier trimestre 2014 sont présentées ci-après par ordre chronologique :

- Discovery Communications et TF1 ont signé un accord le 21 janvier 2014 par lequel Discovery acquiert une participation de contrôle du groupe Eurosport International (groupe Eurosport hors Eurosport France) au travers d'un approfondissement du large partenariat stratégique qui lie les deux groupes depuis décembre 2012. L'opération, qui permettra à Discovery de monter au capital d'Eurosport SAS (maison-mère du groupe Eurosport) en faisant passer sa participation de 20 % à 51 %, a lieu près d'un an avant la date prévue dans l'accord initial de décembre 2012. TF1 garde sa participation de 80 % dans Eurosport France au moins jusqu'au 1^{er} janvier 2015.

Les derniers accords des autorités compétentes ont été obtenus au cours du mois d'avril 2014 et la réalisation de la cession complémentaire de 31% du capital d'Eurosport SAS à Discovery Communications est prévue dans les prochaines semaines.

L'acquisition des 31 % est réalisée sur la base d'une valeur d'entreprise de 902 millions d'euros pour le groupe Eurosport, de laquelle doit être déduite la valorisation d'Eurosport France (85 millions d'euros). Ces valorisations seront augmentées de la trésorerie nette des entités à la date de la réalisation de la vente.

TF1 conserve par ailleurs la possibilité d'exercer son option de vente sur ses 49 % restants, ce qui pourrait porter la participation de Discovery à 100 %.

Comptablement, les actifs et passifs d'Eurosport International ont été comptabilisés au bilan au 31 décembre 2013 et au 31 mars 2014 sur la ligne « Actifs/Passifs liés à une activité détenue en vue de la vente », selon les principes décrits en note 2.2. Le résultat n'est pas présenté en activité détenue en vue de la vente dans la mesure où Eurosport International ne répond pas à la définition d'UGT pour le test de dépréciation des *goodwill*, ni à celle d'une activité significative pour le Groupe.

- Le 31 janvier 2014, Colas a cédé à Vinci Autoroutes sa participation financière de 16,67 % dans le capital de Cofiroute. Le prix de la transaction de 780 millions d'euros a été encaissé sur le premier trimestre. La plus-value nette comptabilisée sur le premier trimestre dans le résultat des participations dans les coentreprises et entités associées est de 253 millions d'euros.

- En mars 2014, Bouygues Telecom a signé un protocole lui octroyant 300 millions d'euros, dont 100 millions ont été encaissés au 31 mars 2014, pour mettre fin à un ensemble de litiges décrits dans le document de référence de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

1.2.2 Rappel des faits significatifs du premier trimestre 2013

Les principales acquisitions et opérations du premier trimestre 2013 sont présentées ci-après :

- Le 7 janvier 2013, Bouygues a racheté, pour un montant de 99 millions d'euros, 5 074 906 de ses propres actions représentant 1,57 % de son capital, que le conseil d'administration de Bouygues a décidé d'annuler le 26 février 2013.
- L'Arcep a autorisé Bouygues Telecom, qui en avait fait la demande, à utiliser la bande de fréquences des 1800 MHz à partir du 1^{er} octobre 2013, pour y déployer la 4G, sous condition de restitution d'une partie de ses fréquences.

1.3 Chiffre d'affaires consolidé du premier trimestre 2014

Il s'élève à 6 841 millions d'euros, en hausse de 3 % par rapport à l'activité du premier trimestre 2013 à 6 645 millions d'euros.

1.4 Faits significatifs et variations de périmètre postérieurs au 31 mars 2014

L'assemblée du 24 avril 2014 a voté la distribution d'un dividende de 1,60 euros, pour chacune des 319 264 996 actions existantes, soit 511 millions d'euros. Le paiement, en actions ou en numéraire au choix de l'actionnaire, interviendra le 4 juin 2014.

NOTE 2 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES DU GROUPE

2.1 Les activités du Groupe

Le groupe Bouygues est un groupe industriel diversifié, implanté dans plus de 80 pays.

Les métiers s'organisent autour des pôles d'activités ci-après :

- Construction :
 - Bouygues Construction (BTP, Energies et services),
 - Bouygues Immobilier,
 - Colas (Routes).
- Télécoms - Médias :
 - TF1 (Télévision),
 - Bouygues Telecom (Téléphonie mobile/fixe, TV et internet).
- Le groupe Bouygues détient également une participation de 29,3 % dans le groupe Alstom (Alstom Thermal Power, Alstom Renewable Power, Alstom Transport, Alstom Grid).

2.2 Principes de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du groupe Bouygues intègrent les comptes de Bouygues SA et de ses filiales, ainsi que les participations dans les entités associées, les coentreprises et les activités conjointes. Ils sont présentés en millions d'euros, devise dans laquelle est traitée la majorité des opérations du Groupe, et intègrent les recommandations de présentation du CNC (devenu l'ANC) n° 2009-R-03 du 2 juillet 2009 en matière d'états financiers.

Ils ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 15 mai 2014.

Les comptes consolidés intermédiaires condensés au 31 mars 2014 sont établis selon les normes et principes du référentiel IFRS, sur la base du coût historique, à l'exception de certains actifs / passifs financiers évalués à leur juste valeur lorsque cela est requis par les normes IFRS. Ils sont présentés comparativement avec les états au 31 décembre 2013 et au 31 mars 2013.

Au 31 mars 2014, le groupe Bouygues a appliqué les normes, interprétations, principes et méthodes comptables existant dans les comptes consolidés de l'exercice 2013 à l'exception des évolutions obligatoires édictées par les normes IFRS mentionnées ci-après, applicables au 1^{er} janvier 2014.

- Principales normes IFRS, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union européenne, d'application obligatoire ou applicable par anticipation au 1^{er} janvier 2014 :
 - **IFRS 10 : états financiers consolidés, IFRS 11 : partenariats, IFRS 12 : informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, IAS 27 : états financiers individuels (version modifiée en 2011), IAS 28 : participations dans des entreprises associées et des coentreprises (version modifiée en 2011)** : ces normes ont été adoptées le 29 décembre 2012 par l'Union européenne et sont applicables de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2014. Les principales modifications et impacts sont décrits ci-dessous.

La norme IFRS 10 remplace les dispositions relatives aux états financiers consolidés qui figuraient dans la norme IAS 27 « États financiers consolidés et individuels », ainsi que l'interprétation SIC 12 « Consolidation – entités *ad hoc* » et redéfinit la notion de contrôle sur une entité.

La norme IFRS 11 remplace la norme IAS 31 « Participations dans des coentreprises » et l'interprétation SIC 13 « Entités contrôlées conjointement – apports non monétaires par des coentrepreneurs ». Cette nouvelle norme définit la manière dont doit être traité un partenariat.

En application de cette nouvelle norme, les partenariats, au travers desquels au moins deux parties exercent un contrôle conjoint, sont comptabilisés sur la base des droits et obligations de chacune des parties au partenariat, en prenant en compte notamment la structure, la forme juridique des accords, les droits conférés à chacune des parties par les accords, ainsi que les faits et circonstances le cas échéant :

- les coentreprises qui confèrent des droits dans l'actif net sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, la méthode de l'intégration proportionnelle n'étant plus autorisée,
- les actifs et passifs (produits et charges) des activités conjointes, qui confèrent à chacun des co-participants des droits directs dans les actifs et des obligations au titre des passifs, sont comptabilisés selon les intérêts dans l'activité conjointe.

Cette norme s'applique principalement aux partenariats du Groupe mis en place pour certaines opérations de promotion immobilière, certains contrats de construction réalisés par des Sociétés en Participation ou d'autres formes juridiques, ainsi qu'à certaines sociétés de travaux exploitant des carrières ou des usines d'émulsion.

La norme IFRS 12 complète les informations à fournir au titre des participations dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées et/ou des entités structurées non consolidées. Cette norme s'appliquera pour la première fois au Groupe pour l'établissement des comptes consolidés au titre de l'exercice 2014 et entraînera la présentation de nouvelles informations en notes annexes. Dans le cadre de la publication des comptes consolidés intermédiaires condensés au 31 mars 2014, un certain nombre d'informations prévues par la norme IFRS 12 sont communiquées pour permettre une correcte lecture des comptes consolidés.

Les principaux impacts identifiés résultent de la mise en œuvre des normes IFRS 10 et IFRS 11 relatives aux états financiers consolidés et aux partenariats et plus particulièrement de la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence des coentreprises détenues par le Groupe, jusqu'à présent consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les coentreprises concernées par l'application de ces normes concernent principalement des sociétés travaux et sociétés industrielles, co-détenues par Colas et un partenaire, qui sont comptabilisées à compter du 1^{er} janvier 2014 selon la méthode de la mise en équivalence. L'impact de l'application rétroactive de ces normes au 1^{er} janvier 2013, sur l'exercice 2013 et sur le premier trimestre 2013, est présenté en note 13 de l'annexe aux comptes consolidés.

L'IFRS IC a été saisi sur certaines difficultés d'application de la norme IFRS 11. Le Groupe n'anticipe pas que d'éventuelles clarifications puissent avoir un impact matériel dans ses comptes consolidés.

- Principales autres normes, amendements et interprétations essentiels publiés par l'IASB, non encore approuvés par l'Union européenne.
- **IFRIC 21 : prélèvements gérés par les autorités publiques.**

Cette interprétation non adoptée par l'Union européenne au 31 mars 2014 n'a pas été appliquée par anticipation au 1^{er} janvier 2014. Les impacts de cette interprétation concerneront le rythme de reconnaissance en période intermédiaire de certaines taxes, telles que la C3S ou l'IFER.

- Saisonnalité de l'activité

Le chiffre d'affaires et résultat opérationnel sont caractérisés par une forte saisonnalité liée à une faible activité du premier trimestre, principalement chez Colas en raison des conditions climatiques. Ce phénomène est d'amplitude variable selon les années. Conformément aux principes IFRS, le chiffre d'affaires intermédiaire est reconnu dans les mêmes conditions qu'à la clôture annuelle.

- Choix comptables/estimations dans l'évaluation de certains Actifs/Passifs/Produits et Charges :

Afin de préparer les comptes consolidés conformément aux normes et interprétations, des estimations et des hypothèses ont été faites ; elles ont pu concerner les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des comptes consolidés, et les montants présentés au titre des produits et des charges de la période.

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée, ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Celles-ci concernent pour l'essentiel : l'appréciation des tests de dépréciation des *goodwill* et des participations, des paiements en actions (*stock-options*), des avantages du personnel (indemnités de fin de carrière, pensions, etc.), de la juste valeur des instruments financiers non cotés, des impôts différés actif et des provisions, etc.

Enfin, en l'absence de norme ou d'interprétation applicable à une transaction spécifique, à un autre événement ou une condition, le Groupe a fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes, donnant une image fidèle et comparable d'une période à l'autre afin que les comptes consolidés :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe,
- traduisent la réalité économique des transactions,
- soient neutres, prudents et complets dans tous leurs aspects significatifs.

Dès lors, une information circonstanciée figure dans l'annexe aux comptes consolidés.

- Actifs détenus en vue de la vente et activités arrêtées ou détenues en vue de la vente :

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et du prix de cession estimé, nets des coûts relatifs à la cession.

Une activité arrêtée ou détenue en vue de la vente représente une activité significative pour le Groupe ayant été une unité génératrice de trésorerie et faisant l'objet, soit d'une cession, soit d'un classement en actif détenu en vue d'une vente. Les éléments du résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités arrêtées ou détenues en vue de la vente sont présentés sur des lignes spécifiques des comptes consolidés pour toutes les périodes présentées.

2.3 Méthodes de consolidation

2.3.1 Sociétés contrôlées

Les sociétés sur lesquelles Bouygues exerce le contrôle sont consolidées par intégration globale.

- Appréciation du contrôle exclusif sur TF1 :

Au 31 mars 2014, Bouygues détient 43,5 % du capital et des droits de vote de TF1. Le contrôle exclusif exercé sur TF1 est fondé sur :

- la détention par Bouygues de façon continue et régulière d'une forte majorité des droits de vote en assemblée générale des actionnaires de TF1, aucun autre actionnaire ne détenant directement ou indirectement une fraction de droits de vote supérieure à celle détenue par Bouygues,
- la détermination par Bouygues seule des décisions en assemblée générale sur une période d'au moins deux exercices successifs.

On peut y ajouter :

- le nombre élevé de postes d'administrateurs alloués à Bouygues au sein du conseil d'administration de TF1,
- le rôle de Bouygues dans la nomination des principaux dirigeants de TF1.

Le contrôle exclusif exercé par Bouygues sur TF1 est ainsi établi.

2.3.2 Sociétés contrôlées conjointement

Une coentreprise ou une activité conjointe est un accord contractuel en vertu duquel deux parties ou plus conviennent d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint. Les actifs/passifs, charges et produits des activités conjointes, qui confèrent à chacun des coparticipants des droits directs dans les actifs et des obligations au titre des passifs, sont comptabilisés selon les intérêts dans l'activité conjointe. Les coentreprises qui confèrent des droits dans l'actif net sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

2.3.3 Sociétés sous influence notable

Une société associée est une société non contrôlée mais sur laquelle le Groupe exerce une influence notable. Cette dernière est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de l'entité.

Les résultats, les actifs et passifs des sociétés associées sont appréciés selon la méthode de la mise en équivalence.

- Alstom : Bouygues exerce une influence notable sur Alstom compte tenu de sa participation de 29,3 % et de sa représentation par deux administrateurs au conseil d'administration.

Au 31 mars 2014, la participation dans Alstom est comptabilisée dans la rubrique « Coentreprises et entités associées » selon la méthode de mise en équivalence pour sa valeur nette globale d'acquisition (y compris *goodwill*) complétée des contributions de la période au résultat net, soit un montant net de dépréciation (1 404 millions d'euros au 31 mars 2014) de 3 099 millions d'euros (dont 1 106 millions d'euros de *goodwill*).

Sur la base de la publication par Alstom le 7 mai 2014 de ses résultats annuels de l'exercice 2013/2014 et compte tenu du décalage des dates de clôture des exercices annuels d'Alstom (31 mars) et de Bouygues (31 décembre), la contribution d'Alstom (au titre de son second semestre clos le 31 mars 2014) au résultat net du premier trimestre de Bouygues est de 53 millions d'euros contre 58 millions d'euros au premier trimestre 2013 (au titre du dernier trimestre d'Alstom clos le 31 mars 2013). Au 31 décembre 2013, dans le contexte de révision des prévisions d'Alstom, aucune quote-part de résultat n'avait été comptabilisée par Bouygues au titre du quatrième trimestre 2013.

L'amortissement des réestimations pratiquées au titre des actifs identifiables incorporels et autres d'Alstom impacte le compte de résultat consolidé part du Groupe pour (3) millions d'euros.

2.3.4 Contrats de concession, PPP et participations non consolidées

- Contrats de concession et PPP (partenariats public-privé) :

Dans le groupe Bouygues Construction, les contrats de concessions et PPP sont conclus vis-à-vis de collectivités par des sociétés dans lesquelles le Groupe détient une participation généralement inférieure à 20 % ; celles-ci ne sont pas consolidées compte tenu du rôle effectivement limité du Groupe dans ces structures. Quant aux participations dans les sociétés concessionnaires, elles sont pour la plupart consolidées par mise en équivalence ou, à défaut, non consolidées.

- Conformément à IAS 39, les participations non consolidées sont comptabilisées à leur juste valeur.

2.4 Regroupements d'entreprises

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les regroupements d'entreprises sont traités dans le cadre des normes IFRS 3 et IAS 27 révisées, qui apprécient notamment la notion de « prise de contrôle » dans l'application faite aux opérations d'acquisition ou de cession de titres ; selon le cas, les impacts sont pris en compte en résultat ou en capitaux propres.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, la juste valeur de la contrepartie transférée est affectée aux actifs et passifs identifiables acquis. Ces derniers sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition et présentés au bilan selon la méthode de la réestimation totale, conformément à IFRS 3. Cette méthode consiste à réestimer les actifs et passifs acquis pour leur juste valeur totale (et non à hauteur de la seule quote-part d'intérêt acquise).

Lors de chaque regroupement d'entreprises, la norme IFRS 3 révisée offre le choix entre une évaluation des participations ne donnant pas le contrôle :

- à la juste valeur (c'est-à-dire avec un *goodwill* alloué à ces derniers, selon la méthode dite du « *goodwill* complet »),
- à leur quote-part dans la juste valeur des seuls actifs et passifs identifiables de la société acquise (c'est-à-dire sans *goodwill* affecté aux participations ne donnant pas le contrôle, selon la méthode dite du « *goodwill* partiel »).

La juste valeur est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

Dans ce contexte, le *goodwill* représente l'excédent résiduel du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables et des passifs éventuels évaluables de façon fiable à la date d'acquisition, les participations ne donnant pas le contrôle étant, selon le choix retenu, évaluées ou non à la juste valeur (comme indiqué ci-avant). Le *goodwill* est affecté à l'unité génératrice de trésorerie correspondante bénéficiant du regroupement d'entreprises ou au regroupement d'UGT au niveau duquel est apprécié le retour sur investissements des acquisitions (métier pour le groupe Bouygues).

Le délai d'affectation est limité à la période requise pour identifier et évaluer les actifs et passifs de l'acquise, les participations ne donnant pas le contrôle, le prix payé et la juste valeur de la quote-part antérieurement acquise, sans toutefois pouvoir excéder 12 mois.

Les écarts d'acquisition négatifs sont rapportés au compte de résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Ultérieurement, le *goodwill* est évalué annuellement, à son coût, diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur déterminées comme indiqué au chapitre ci-après intitulé « Suivi de la valeur des actifs immobilisés », conformément à la norme IAS 36. En cas de diminution de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat, en résultat opérationnel.

Conformément à IFRS 3 R, à la date de prise de contrôle, la quote-part antérieurement détenue est réévaluée à la juste valeur en contrepartie du résultat ; en cas de perte de contrôle, en complément du résultat de cession, la quote-part conservée est également réévaluée à la juste valeur en contrepartie du résultat.

En cas de variation de pourcentage, sans incidence sur le contrôle, l'écart entre la contrepartie transférée et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est constaté directement en capitaux propres part du Groupe. En conséquence, il n'y a pas de constatation de *goodwill* complémentaire.

Les coûts directs liés au regroupement sont comptabilisés en résultat.

En cas de cession partielle des activités constitutives d'une UGT, le Groupe retient généralement le principe d'allocation du *goodwill* affecté à l'activité cédée à proportion de sa valeur relative dans l'UGT à la date de cession selon la hiérarchie de la norme IFRS 7, sauf s'il peut être démontré qu'une autre méthode reflète mieux le *goodwill* lié à l'activité cédée, conformément à l'IAS 36.86.

Les *goodwill* déterminés antérieurement au 1^{er} janvier 2004 restent appréciés selon la méthode de la réestimation partielle ; cette méthode consiste à limiter la réestimation des éléments identifiables à la seule quote-part de titres acquis. Les droits des participations ne donnant pas le contrôle sont pris en compte sur la base de la valeur comptable des éléments, telle qu'elle ressort du bilan de l'entreprise acquise.

2.5 Méthode de conversion des éléments en devises

2.5.1 Transactions en devises

Les transactions en devises sont converties en euro en appliquant le taux moyen de change du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non-monétaires libellés dans une devise étrangère, comptabilisés au coût historique, sont convertis au cours de change à la date de la transaction.

2.5.2 États financiers des entités dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de la période clôturée. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique "Écarts de conversion" des capitaux propres consolidés. Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales et dans les entreprises associées étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

2.6 Méthode d'appréciation des impositions

Lors des clôtures intermédiaires, l'imposition des sociétés consolidées est déterminée selon les principes définis par la norme IAS 34. La charge d'impôt de chacune est prise en compte au titre de la période sur la base de la meilleure estimation du taux d'imposition annuel moyen attendu pour l'ensemble de l'exercice (sauf pour les sociétés holding appréciées selon une imposition réelle à fin de période).

Les impositions différées sont constatées pour les différences entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actifs et de passifs. Elles résultent :

- des différences temporaires apparaissant lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Elles sont soit :
 - des sources d'impositions futures (impôts différés passifs) : il s'agit essentiellement de produits dont l'imposition est différée,
 - des sources de déductions futures (impôts différés actifs) : sont concernées principalement les provisions fiscalement non déductibles temporairement. Ces actifs sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible et sur lequel les différences temporelles pourront s'imputer ; et sont revus à chaque clôture.
- des reports fiscaux déficitaires (impôts différés actifs) dont il est probable qu'ils seront récupérés sur les exercices futurs.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt nationaux dont l'application est connue à la date d'arrêté des comptes, selon pays.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'actualisation, ils sont présentés en Actifs ou Passifs non courants.

2.7 Actif non courant

2.7.1 Test de dépréciation de TF1, Bouygues Telecom et Colas

Méthode retenue

Afin de déterminer la valeur recouvrable, les actifs incorporels auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent, ou dans le groupe d'UGT au niveau duquel est apprécié le retour sur investissement des acquisitions (métiers pour le groupe Bouygues). La valeur recouvrable de l'UGT est déterminée comme suit :

- Pour TF1 et Colas, métiers cotés en bourse : à partir du cours de bourse si celui-ci est supérieur à la valeur comptable des actifs après prise en compte, le cas échéant, d'une prime de contrôle, ou par application de la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF) telle que décrite ci-dessous et prenant en compte les spécificités de la participation.

- Pour Bouygues Telecom : par application de la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF) prenant en compte les spécificités de la participation.
 - Les flux de trésorerie sont issus du plan d'affaires à 3 ans élaboré par la direction du métier concerné et présenté au conseil d'administration de l'entité et de Bouygues, et intégrant le cas échéant les dernières estimations du management du métier.
 - Le taux d'actualisation est déterminé en prenant pour base le coût moyen pondéré du capital en fonction du secteur d'activité concerné, en utilisant un panel de sociétés comparables. Deux hypothèses d'endettement ont été retenues : une structure d'endettement 1/3 dette – 2/3 fonds propres (H1) et une structure d'endettement 2/3 dette – 1/3 fonds propres (H2).
 - La valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance à l'infini. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère le métier concerné, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés.

La valeur recouvrable des actifs de l'unité génératrice de trésorerie ainsi déterminée est ensuite comparée à leur valeur au bilan consolidé. Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur s'avère supérieure à la valeur recouvrable. Elle est imputée en priorité à la dépréciation du goodwill existant, et ne peut pas faire l'objet d'une reprise.

Informations sur les tests de dépréciation du goodwill au 31 mars 2014 :

En l'absence d'indice de perte de valeur depuis la réalisation des derniers tests annuels du 31 décembre 2013, les *goodwill* comptabilisés au 31 mars 2014 n'ont pas fait l'objet d'un nouveau test de valeur.

2.7.2 Test de dépréciation de la participation dans Alstom

Méthode retenue

Le *goodwill* inclus dans la valeur comptable d'une coentreprise ou d'une entité associée n'étant pas présenté séparément, il ne fait pas l'objet d'un test individuel de dépréciation en application des dispositions d'IAS 36. Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si la valeur comptable s'avère supérieure à la valeur recouvrable. Elle est imputée sur la valeur de la participation et peut faire l'objet d'une reprise.

Le test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur comptable à la valeur recouvrable déterminée sur la base d'une valeur d'utilité à partir des flux de trésorerie prévisionnels établis par le management de Bouygues, issus des prévisions établies par un panel d'analystes financiers.

Informations sur le test de dépréciation au 31 mars 2014 :

En l'absence d'indice de perte de valeur depuis la réalisation du dernier test effectué dans le cadre des comptes annuels au 31 décembre 2013, la valeur comptable de la participation au 31 mars 2014 n'a pas fait l'objet d'un nouveau test de valeur.

2.7.3 Tableau des prix de revient consolidé

En note 3.4 de l'annexe figure le tableau présentant le prix de revient consolidé des actions cotées, en regard du cours de clôture de l'action au 31 mars 2014 (TF1 / Alstom / Colas).

2.8 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon IAS 7 et la recommandation CNC (devenu ANC) 2009-R-03 du 2 juillet 2009 (en méthode indirecte).

Le résultat net des sociétés intégrées est corrigé des effets des transactions sans incidence de trésorerie, et des éléments de produits ou charges liés aux flux d'investissement ou de financement.

La capacité d'autofinancement se définit comme le résultat net consolidé des sociétés intégrées avant dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions / résultat sur cessions d'actifs / coût de l'endettement financier net (CEFN), et charge d'impôt de l'exercice (le CEFN figure en flux des opérations de financement sur le tableau des flux).

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie,
- concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque.

2.9 Autres indicateurs financiers

2.9.1 EBITDA

L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant corrigé des dotations nettes aux amortissements / provisions, et dépréciations (après reprises sur provisions / dépréciations utilisées ou non).

2.9.2 Cash-flow libre

Le cash-flow libre est égal à la capacité d'autofinancement (déterminée après coût de l'endettement financier et charge nette d'impôt de la période, et avant variation du besoin en fonds de roulement) diminuée des acquisitions d'exploitation nettes de cession de la période.

2.9.3 Endettement financier net

L'endettement financier net résulte des rubriques ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie,
- soldes créditeurs de banque,
- dettes financières non courantes et courantes,
- instruments financiers (couverture des dettes financières appréciées en juste valeur).

2.10 État des produits et charges comptabilisés

Le Groupe présente l'état des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres ; il fait apparaître un résultat net comparatif incluant les charges et produits concernés.

2.11 Comparabilité des comptes consolidés

Les variations de périmètre de l'exercice n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés présentés au 31 mars 2014 et ne font pas obstacle à la comparaison avec les états financiers établis au 31 mars 2013.

NOTE 3 ACTIF NON COURANT

Les immobilisations corporelles et incorporelles nettes par métier sont détaillées en note 12 : « Information sectorielle ».

3.1 Immobilisations corporelles

	Terrains et Constructions	Installations techniques et M&O	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et avances versées sur commandes	Total
Net					
31/03/2014	1 401	3 725	788	321	6 235
dont locations financement	6	40	4		50
31/12/2013 Retraité	1 399	3 734	808	305	6 246
dont locations financement	6	40	4		50

3.2 Immobilisations incorporelles

	Frais de développement	Concessions, brevets et droits assimilés	Autres immobilisations incorporelles	Total
Net				
31/03/2014	40	1 603	190	1 833^(a)
31/12/2013 Retraité	42	1 632	192	1 866

(a) Dont Bouygues Telecom 1 538 (notamment licences UMTS et autorisation de fréquences 4G).

3.3 Goodwill

3.3.1 Évolution de la valeur nette au cours du 1^{er} trimestre 2014

(hors goodwill sur entités associées et coentreprises : cf. note 3.5)

(en millions d'euros)

	Brut	Dépréciation	Net
31/12/2013 Retraité	5 326	(81)	5 245
Changement de périmètre	(1)	5	4
Autres mouvements (change et autres)	(3)		(3)
Perte de valeur			
31/03/2014	5 322	(76)	5 246

3.3.2 Répartition du goodwill par unité génératrice de trésorerie (UGT)

UGT	31/03/2014		31/12/2013 Retraité	
	Total	% Bouygues	Total	% Bouygues
<i>(en millions d'euros)</i>				
Bouygues Construction (filiales) ^(a)	414	99,97%	414	99,97%
Colas ^(b)	1 141	96,60%	1 140	96,60%
TF1 ^(b)	1 042	43,51%	1 042	43,52%
Bouygues Telecom ^(b)	2 648	90,53%	2 648	90,53%
Autres	1		1	
Total	5 246		5 245	

(a) Goodwill sur filiales acquises par le métier uniquement

(b) Goodwill sur acquisitions par le métier et sur acquisitions réalisées au niveau de Bouygues SA sur l'UGT

3.4 Prix de revient consolidé des actions cotées (en euros)

(en euros)

	Prix de revient consolidé par action	Cours de clôture de l'action au 31/03/2014
TF1	13,82	^(a) 12,00
Colas	95,01	150,90
Alstom	34,23	19,82

(a) 13.80 € après prise en compte d'une prime de contrôle

3.5 Entités associées et coentreprises

31/12/2013 Retraité	3 510
Changement de périmètre	7
Quote-part de résultat de la période	^(a) 49
Ecart de conversion	(25)
Autres produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(11)
Résultat net et produits et charges nets comptabilisés	13
Distribution	(8)
Autres variations	4
31/03/2014	3 526

(a) dont Alstom 50 (contribution 53, amortissement écart d'évaluation (3))

Le solde au 31 mars 2014 inclut 145 millions d'euros au titre des coentreprises (voir note 3.6.) et 3 381 millions d'euros au titre des entités associées (voir note 3.7.).

3.6 Participations dans les coentreprises

Quote-part de capitaux propres dans les coentreprises		
	03/2014	12/2013
Diverses participations	145	148
Total	145	148
Dont quote-part des résultats	1	13

3.7 Participations dans les entités associées

Quote-part de capitaux propres dans les entités associées		
	03/2014	12/2013
Alstom	3 099	3 079
Autres entités associées	282	283
Total	3 381	3 362
Dont quote-part des résultats	48	204
Dont dépréciation Alstom	-	(1 404)

3.8 Réconciliation des informations relatives à la participation dans Alstom avec la valeur comptable des intérêts du Groupe

	31/03/2014	31/12/2013
Alstom : Capitaux propres part Groupe publiés	5 044	4 963
Q/P Bouygues (29,33%)	1 479	1 456
Ecarts d'évaluation et goodwill de niveau Bouygues	1 620	1 623
Montant de l'actif net au niveau Bouygues	3 099	3 079

NOTE 4 ACTIF COURANT

Stocks

(en millions d'euros)

	31/03/2014			31/12/2013 Retraité		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Stocks de promotion immobilière	1 498	(126)	1 372	1 545	(124)	1 421
Stocks de matières premières et produits finis	1 048	(41)	1 007	984	(43)	941
Programmes et droits de diffusion (TF1)	805	(116)	689	790	(127)	663
TOTAL	3 351	(283)	3 068	3 319	(294)	3 025

NOTE 5 INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Capital de Bouygues SA (en euros)

Au 31 mars 2014, le capital de Bouygues SA est constitué de 319 353 293 actions de un euros.

	31/12/2013	Variations		31/03/2014
		Réduction	Augmentation	
Actions	319 264 996		88 297	319 353 293
NOMBRE DE TITRES	319 264 996		88 297	319 353 293
Nominal	1 €			1 €
CAPITAL EN EUROS	319 264 996		88 297	319 353 293

NOTE 6 PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES

6.1 Provisions non courantes

(en millions d'euros)

	Avantages au personnel à long terme ^(a)	Litiges, contentieux, réclamations, travaux ^(b)	Garanties données ^(c)	Autres provisions non courantes ^(d)	Total
31/12/2013 Retraité	647	331	380	815	2 173
Ecart de conversion	(1)		(1)	(1)	(3)
Changements de périmètre		(2)		(4)	(6)
Dotations	12	15	18	10	55
Reprises sur provisions (utilisées ou non)	(5)	(19)	(17)	(31)	(72) ^(e)
Gains et pertes actuariels					
Virements de rubriques et divers		(1)	1	(1)	(1)
31/03/2014	653	324	381	788	2 146
(a) Avantages au personnel à long terme	653	dont principaux métiers concernés :			
Indemnités de fin de carrière (IFC)	446			180	
Médailles du travail	140			359	
Autres avantages au personnel long terme	67			29	
				Bouygues Telecom	51
(b) Litiges et contentieux	324			Bouygues Construction	165
Provisions sur litiges clients	151			Bouygues Immobilier.....	47
Réclamations sous-traitants	29			Colas	88
Autres litiges personnel et divers	144				
(c) Garanties données	381			Bouygues Construction	297
Provisions garanties données	294			Bouygues Immobilier.....	33
Provisions garanties complémentaires bâtiment génie civil/travaux publics	87			Colas	51
(d) Autres provisions non courantes	788			Bouygues Construction	232
Risques liés aux contrôles administratifs divers	224			Colas	294
Provisions risques divers étranger	76			Bouygues Telecom	182
Provisions filiales et participations	61				
Démantèlement et remise en état des sites	238				
Autres provisions non courantes	189				
(e) dont reprises de provisions non utilisées au 1^{er} trimestre 2014	(24)				

6.2 Provisions courantes

Provisions liées au cycle d'exploitation (en millions d'euros)	Provisions garanties données aux clients	Provisions risques chantiers travaux et fin de chantiers	Provisions pour pertes à terminaison chantiers	Autres provisions courantes	Total
31/12/2013 Retraité	55	330	174	233	792
Ecart de conversion		(2)	(1)	(1)	(4)
Changements de périmètre				(1)	(1)
Dotations	1	21	23	96	141
Reprises sur provisions (utilisées ou non)	(2)	(43)	(39)	(42)	(126) ^(a)
Virements de rubriques et divers		(7)	7	1	1
31/03/2014	54	299	164	286	803

(a) dont reprises de provisions non utilisées au 1^{er} trimestre 2014

(30)

NOTE 7 DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES ET COURANTES

7.1 Répartition des emprunts

(en millions d'euros)

	Dettes financières courantes		Dettes financières non courantes	
	Total 31/03/2014	Total 31/12/2013 Retraité	Total 31/03/2014	Total 31/12/2013 Retraité
Emprunts obligataires	914	927	6 137	6 131
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	57	54	696	400
Emprunts issus des locations financement	11	10	21	24
Emprunts et dettes financières divers	14	15	43	46
TOTAL EMPRUNTS	996	1 006	6 897	6 601

7.2 Covenants et trigger events

Les emprunts obligataires à échéance 2015, 2016, 2018, 2019, 2022, 2023 et 2026 comportent une clause de « *change of control* » (clause de changement de contrôle de Bouygues SA).

Les crédits bancaires contractés par Bouygues ne comportent ni *covenant financier* ni *trigger event*. Il en est de même pour ceux utilisés par les filiales de Bouygues SA.

NOTE 8 PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE VARIATIONS DE L'ENDETTEMENT NET

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	Flux	31/03/2014
	Retraité		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 546	106	3 652
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	(362)	(112)	(474)
TRESORERIE NETTE	3 184	(6)^(a)	3 178
Dettes financières non courantes	(6 601)	(296)	(6 897)
Dettes financières courantes	(1 006)	10	(996)
Instruments financiers nets	(12)	2	(10)
ENDETTEMENT BRUT	(7 619)	(284)	(7 903)
ENDETTEMENT NET	(4 435)	(290)	(4 725)

(a) flux nets de trésorerie au 1er trimestre 2014 analysés au tableau des flux de trésorerie

NOTE 9 ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DES AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ

9.1 Analyse globale par nature

(en millions d'euros)

	1 ^{er} trimestre	
	2014	2013 Retraité
Ventes	645	584
Prestations de services	2 581	2 635
Contrats de construction	3 615	3 426
CHIFFRE D'AFFAIRES	6 841	6 645
AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ	19	25
TOTAL ACTIVITÉ	6 860	6 670

9.2 Analyse par activité

(en millions d'euros)

	1 ^{er} trimestre 2014				1 ^{er} trimestre 2013 Retraité			
	France	International	Total	%	France	International	Total	%
BTP	1 295	1 229	2 524	37	1 271	1 110	2 381	36
Immobilier	516	20	536	8	500	26	526	8
Routes	1 373	775	2 148	31	1 339	696	2 035	31
Médias	451	95	546	8	459	95	554	8
Télécoms	1 081		1 081	16	1 145		1 145	17
Bouygues SA et filiales diverses	3	3	6	0	1	3	4	0
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	4 719	2 122	6 841	100	4 715	1 930	6 645	100

	BTP	Immobilier	Colas	Médias	Télécoms	Bouygues SA et autres	Total 1 ^{er} trimestre 2014	Total 1 ^{er} trimestre 2013 Retraité
Chiffre d'affaires total	2 596	536	2 165	556	1 085	38	6 976	6 777
Chiffre d'affaires inter-activité	(72)		(17)	(10)	(4)	(32)	(135)	(132)
CHIFFRE D'AFFAIRES NETS AVEC CLIENTS EXTERNES	2 524	536	2 148	546	1 081	6	6 841	6 645

NOTE 10 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

(en millions d'euros)

	1 ^{er} trimestre	
	2014	2013 Retraité
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	(96)	(77)
Autres produits opérationnels	300 ^(a)	
Autres charges opérationnelles	(104)	
RESULTAT OPERATIONNEL	100	(77)

(a) Concerne principalement Bouygues Telecom : autres produits opérationnels pour + 300 (voir paragraphe 1.2.1. faits significatifs) et autres charges opérationnelles de (100) (litiges, coûts d'adaptation)

NOTE 11 CHARGE D'IMPÔT

(en millions d'euros)

	1 ^{er} trimestre	
	2014	2013 Retraité
Impositions exigibles par les administrations fiscales	(17)	32
Impositions différés nettes	12	21
PRODUIT / (CHARGE) D'IMPÔT	(5)	53

NOTE 12 INFORMATION SECTORIELLE

- L'information sectorielle ci-après, présente sous la forme d'une analyse de contribution par activité, les éléments ci-dessous :

(en millions d'euros)

	BTP	Immobilier	Routes	Médias	Télécoms	Bouygues SA et autres	Total Clôture
Compte de résultat 1^{er} trimestre 2014							
Résultat opérationnel courant	91	31	(215)	23	(19)	(7)	(96)
Résultat opérationnel	91	31	(215)	23	181	(11)	100
Quote-part du résultat net des coentreprises et entités associées	(5)		390	(1)	(1)	(81)	302 ^(a)
Résultat part du groupe	65	20	236	6	100	(142)	285
Compte de résultat 1^{er} trimestre 2013 Retraité							
Résultat opérationnel courant	86	39	(206)	(16)	28	(8)	(77)
Résultat opérationnel	86	39	(206)	(16)	28	(8)	(77)
Quote-part du résultat net des coentreprises et entités associées	(4)	(1)	14			56	65
Résultat part du groupe	60	20	(126)	(3)	15	(8)	(42)
Bilan au 31 mars 2014							
Immobilisations corporelles	592	21	2 236	189	3 056	141	6 235
Immobilisations incorporelles	43	19	76	105	1 538	52	1 833
Endettement net	2 787	157	184	254	(894)	(7 213)	(4 725)
Bilan au 31 décembre 2013 Retraité							
Immobilisations corporelles	592	21	2 273	190	3 028	142	6 246
Immobilisations incorporelles	44	18	79	107	1 566	52	1 866
Endettement net	3 006	271	31	189	(783)	(7 149)	(4 435)
Autres indicateurs financiers 1^{er} trimestre 2014							
Acquisitions nettes de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	40	4	46	9	180		279
EBITDA	86	25	(156)	30	163	(12)	136
Capacité d'autofinancement	119	27	(147)	41	356	(6)	390
Cash Flow Libre	58	14	(124)	26	108	(57)	25
Autres indicateurs financiers 1^{er} trimestre 2013 Retraité							
Acquisitions nettes de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	24	2	53	6	213	7	305
EBITDA	111	34	(160)	(9)	212	(10)	178
Capacité d'autofinancement	136	38	(143)	(2)	189	(6)	212
Cash Flow Libre	92	22	(137)	4	(34)	(66)	(119) ^(b)

(a) dont plus value Cofiroute : + 253 [385 de niveau Colas et décomptabilisation du goodwill de niveau Bouygues (132)] dont Alstom : résultat 1er trimestre 2014: 50 (contribution 53, amortissement écart d'évaluation (3)) ; voir note 2.3

(b) corrigé des frais financiers capitalisés de 11 millions d'euros, le cash flow libre retraité au 1er trimestre 2013 est de (108) millions d'euros

NOTE 13 IMPACTS LIÉS À LA PREMIÈRE APPLICATION DES NORMES SUR LA CONSOLIDATION

Les tableaux suivants présentent les effets des nouvelles normes IFRS 10 et IFRS 11 applicables de manière obligatoire sur les périodes de référence : 31 décembre 2013, 31 mars 2013, ainsi que le bilan d'ouverture du 1^{er} janvier 2013.

- Impacts sur le compte de résultat du 1^{er} trimestre 2013 et sur l'exercice 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} trimestre 2013			2013		
	Publié	Retraitement	Retraité	Publié	Retraitement	Retraité
Chiffre d'affaires	6 698	(53)	6 645	33 345	(224)	33 121
Résultat opérationnel courant	(76)	(1)	(77)	1 344	(25)	1 319
Coût de l'endettement financier net	(79)		(79)	(309)	5	(304)
Charges d'impôt	52	1	53	(367)	7	(360)
Quote-part de résultat des entités associées et des coentreprises	64	1	65	(1 199)	12	(1 187)
Résultat net	(47)		(47)	(648)	(1)	(649)
Résultat net part du Groupe	(42)		(42)	(757)		(757)
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(5)		(5)	109	(1)	108
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	19		19	(48)		(48)
Produits et charges nets comptabilisés	(28)		(28)	(696)	(1)	(697)

- Les principaux retraitements résultant de l'application de la norme IFRS 11 concernent :
 - Colas :
 - Impacts en chiffre d'affaires : (204) millions d'euros pour l'année 2013 et (50) millions d'euros pour le premier trimestre 2013,
 - Impacts en résultat opérationnel courant (27) millions d'euros pour l'année 2013 et (3) millions d'euros pour le premier trimestre 2013.

Ces impacts concernent des « sociétés travaux » et « sociétés industrielles », co-détenues par Colas et un partenaire qui sont désormais comptabilisées depuis le 1^{er} janvier 2014 selon la méthode de la mise en équivalence.

- TF1 : impacts annuels en chiffre d'affaires (10) millions d'euros pour l'année 2013 et (3) millions d'euros pour le premier trimestre 2013.
- Bouygues Construction :
 - Impacts en chiffre d'affaires (10) millions d'euros pour l'année 2013 et (2) millions d'euros pour le premier trimestre 2013,
 - Impacts en résultat opérationnel courant 2 millions d'euros pour l'année 2013 et 1 million d'euros pour le premier trimestre 2013.
- Impacts sur le bilan au 1^{er} janvier, 31 mars et 31 décembre 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} janvier 2013			31/03/2013			31/12/2013		
	Publié	Retraitement	Retraité	Publié	Retraitement	Retraité	Publié	Retraitement	Retraité
Actif non courant	20 170	1	20 171	20 295	(1)	20 294	17 684	6	17 690
Actif courant	16 584	(98)	16 486	15 945	(104)	15 841	15 469	(95)	15 374
Total actif	36 754	(97)	36 657	36 240	(105)	36 135	34 304	(89)	34 215
Capitaux propres	10 078	(15)	10 063	9 927	(15)	9 912	8 684	(15)	8 669
Passif non courant	9 845	(22)	9 823	9 869	(20)	9 849	8 959	(18)	8 941
Passif courant	16 831	(60)	16 771	16 444	(70)	16 374	16 495	(56)	16 439
Total capitaux propres et passifs	36 754	(97)	36 657	36 240	(105)	36 135	34 304	(89)	34 215
Endettement financier net	(4 172)	(4)	(4 176)	(5 007)	(7)	(5 014)	(4 427)	(8)	(4 435)

- Impact sur le tableau de flux de trésorerie au 1^{er} trimestre et sur l'exercice 2013

	1 ^{er} trimestre 2013			2013		
	Publié	Retraitement	Retraité	Publié	Retraitement	Retraité
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(193)	(4)	(197)	2 252	(6)	2 246
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(455)	2	(453)	(1 438)	(2)	(1 440)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(83)	1	(82)	(1 776)	5	(1 771)
Incidence des variations des cours des devises	(11)		(11)	(60)	2	(58)
Variation de la trésorerie nette	(742)	(1)	(743)	(1 022)	(1)	(1 023)
Trésorerie nette à l'ouverture	4 298	(22)	4 276	4 298	(22)	4 276
Trésorerie nette de clôture	3 556	(23)	3 533	3 207	(23)	3 184

NOTE 14 PRINCIPAUX TAUX DE CONVERSION

Conversion : 1 unité monétaire locale = X euros

Pays	Unité monétaire	Cours de clôture		Cours moyen de la période	
		31/03/2014	31/12/2013	1 ^{er} trimestre 2014	Exercice 2013
EUROPE					
Danemark	Couronne danoise	0,133971	0,134061	0,134010	0,134086
Grande-Bretagne	Livre sterling	1,198251	1,199472	1,208632	1,177503
Hongrie	Forint hongrois	0,003201	0,003367	0,003252	0,003368
Pologne	Zloty polonais	0,237948	0,240714	0,238992	0,238238
République tchèque	Couronne tchèque	0,036380	0,036460	0,036438	0,038492
Roumanie	Nouveau leu roumain	0,222544	0,223664	0,221912	0,226296
Suisse	Franc suisse	0,820345	0,814598	0,816839	0,812309
AMERIQUE DU NORD					
Etats-Unis	Dollar US	0,726639	0,725111	0,730661	0,752945
Canada	Dollar canadien	0,644870	0,681617	0,663223	0,730795
AUTRES					
Maroc	Dirham marocain	0,088861	0,088905	0,088963	0,089459
Thaïlande	Baht thaïlandais	0,022344	0,022135	0,022364	0,024492
Hong-Kong	Dollar Hong-Kong	0,093594	0,093517	0,094152	0,097073
Communauté financière africaine	Franc CFA	0,001524	0,001524	0,001524	0,001524
Afrique du Sud	Rand sud africain	0,066420	0,068653	0,067113	0,077924